

# Règlement du concours du château de Saint Jean d'Angle

Le présent Règlement Général est valable pour tous les jeux-concours organisé par la société Château fort de Saint Jean d'Angle.

Le présent Règlement Général s'applique également aux opérations de Jeux Concours relayées sur les comptes officiels édités par Château fort de Saint Jean d'Angle sur les réseaux sociaux.

## Article. 1- Objet

Ce concours vise à mettre en avant les attractions uniques du château de Saint Jean d'Angle. En proposant aux participants de découvrir les attractions du château médiéval de Saint Jean d'Angle.

On entend par Jeux-concours toutes « opérations promotionnelles tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage de toute nature par la voie d'un tirage au sort, quelles qu'en soient les modalités, ou par l'intervention d'un élément aléatoire » conformément à l'article L.121-36 du Code de la consommation.

La participation à un Jeu-Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement et des Conditions Particulières que Château fort de Saint Jean d'Angle se réserve le droit de modifier et/ou de mettre à jour.

## Article.2- Participation

La participation aux Jeux-Concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum. Pénalement responsable, résident en France Métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel de la société Château fort de Sait Jean d'Angle, de ses partenaires, de prestataires techniques, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit.

La participation d'un mineur à ce Jeu-Concours suppose l'accord préalable de la personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Il ne peut y avoir qu'une seule participation et qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) pour un même Jeu-Concours. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Lors de chaque Jeu-Concours, les participants devront également et impérativement mentionner leur adresse électronique. Il pourra également leur être demandé de renseigner en cas de gain leurs coordonnées complètes (nom, prénom, âge, adresse complète, numéro de téléphone) dans les conditions de l'article... relatif aux données à caractère personnel.

Les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus aux conditions Particulières ou celles qui ne seraient pas conformes aux conditions du présent règlement.

Tout les participants doivent certifier que les données personnelles pouvant lui être demandées sont réelles et vraies ; ils acceptent également de se soumettre à toute vérification de la véracité des coordonnées annoncées (adresse électronique, numéro de téléphone, nom, adresse, coordonnées, etc.) afin de valider l'attribution de son lot ; l'attribution définitive des lots étant prononcée après lesdites vérifications, nonobstant toute annonce ayant pu être faite.

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraîne automatiquement l'annulation des éventuels gains.

### **Article.3- Modalités du jeu**

Des Jeux-Concours seront proposés ponctuellement sur la page facebook officielle de la société Château fort de Saint Jean d'Angle, visant à faire gagner des lots aux internautes.

Il peut s'agir, notamment, de questions à choix multiples dont la réponse présente un caractère objectif, de tests de connaissances, d'appel à contribution de photographie et de vidéo, etc.

Les internautes sont invités à participer en ligne, aux Jeu-Concours et à laisser leurs coordonnées sur les formulaires électroniques prévus à cet effet. En tout état de cause, l'internaute devra se conformer aux instructions mises en ; ligne lors de chaque Jeu-Concours.

Pour chaque Jeu-Concours la société mentionnera :

- Le titre du Jeu-Concours concerné
- La période pendant laquelle l'événement a lieu et est ouvert aux internautes
- La(les) dotation(s) prévue(s), ainsi que sa (leur) valeur commerciale seront également indiquées sur le compte facebook officiel de la société pendant tout la durée dudit Jeu-Concours.

### **Article .4- Participation sur les réseaux sociaux**

**4.1** La participation à un Jeu-Concours organisé sur les réseaux sociaux tels que Facebook , Twitter, Instagram, Pinterest nécessite pour toute personne de détenir un compte personnel sur lesdits réseaux sociaux et implique d'accepter l'ensemble des conditions d'utilisation desdits réseaux sociaux.

Pour participer au Jeu-Concours les participants sont invités, à des dates données, à se rendre sur tout réseau social sur lequel le Jeu-Concours est proposé et prendre connaissance des Conditions Particulières de chaque jeu.

Une même personne ne peut utiliser qu'un seul compte par réseau social pour participer au Jeu-Concours.

Les modalités spécifiques de participation et de détermination du (des) gagnant(s) seront déterminées par Château fort de Saint Jean d'Angle.

Les réseaux sociaux concernés ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de litige au Jeu-Concours. Sauf mentions contraire indiquées, lesdits réseaux sociaux ne sont ni organisateurs, ni parrains de l'opération.

**4.2** Toute participation à un Jeu-Concours visé à l'article 4.1 du présent Règlement Général ainsi qu'à tout Jeu-Concours dont les modalités de participation impliquent la publication d'un contenu, devra respecter les règles énoncées ci-dessous.

Chaque participant s'engage à ce que les contenus publiés et partagés (tel que des photographies, des vidéos, etc.) dans le cadre du Jeu-Concours soit des créations originales, qui ne porte aucune atteinte aux droits d'autrui quels qu'ils soient et sur quelque fondement que ce soit.

Chaque participant s'interdit formellement de publier ou de partager dans le cadre du Jeu-Concours tout contenu empruntant ou utilisant tout élément protégé par les droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à tout tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Chaque participant s'interdit également de publier ou partager tout contenu à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale ainsi que contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public et/ou aux lois en vigueur.

La société organisatrice se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du Jeu-Concours tout contenu considéré en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à l'image de cette dernière.

Chaque contenu est publié sous la seule responsabilité du participant.

Les participants autorisent la reproduction et la représentation gratuite de leur contenu sur les réseaux sociaux par la société Château fort de Saint Jean d'Angle.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

**4.3** Les Conditions Particulières de participation aux Jeux-Concours visés aux articles 4.1 et 4.2 du présent règlement pourront être décrites au sein d'un extrait de règlements accessibles sur le réseau social concerné.

## **Article. 5 - Fraude**

Château fort de Saint Jean d'Angle se réserve le droit d'annuler une partie ou l'ensemble du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-Concours ou de la détermination du(des) gagnant(s).

A cet égard, sont formellement interdites, les participations automatiques envoyées en nombre au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle.

Château fort de Saint Jean d'Angle s'accorde le droit d'exclure de la participation au Jeu-Concours tout auteur de fraude ou de tentative de fraude et d'annuler sa participation au Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et à quelque moment que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant.

Un gagnant qui aurait fraudé, tenté de le faire ou bénéficié de manœuvres frauduleuses ne se verra pas attribuer les dotations. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre les auteurs de fraudes devant les juridictions compétentes.

## **Article. 6- Dotations**

Le(s) lot(s) sera(ont) accepté(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) annoncé(s) sur le compte officiel du Château fort de Saint Jean d'Angle.

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé.

Le Règlement si présent rappelle que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le(s) gain(s) consistant uniquement en la remise du(des) prix prévu(s) pour chaque Jeu-Concours.

La valeur de chaque dotation offerte et les modalités afférentes seront précisées dans les Conditions Particulières, selon la nature des dotations en jeu, étant d'ores et déjà précisé ce qui suit :

- Si un(des) lot(s) consiste(nt) en une entrée, l'organisation et les frais de transport (entre le domicile et le site), de restauration et l'achat de souvenir non expressément compris dans la(les) dotation(s) restent à la charge exclusive du(des) gagnant(s), dans le cas où le(s) lot(s) donne(nt) lieu à un déplacement du (des) gagnant(s).

De cette façon, toutes les entrées offertes dans le cadre d'un jeu organisé par Château fort de Saint Jean d'Angle (valeur unitaire : 11 (onze) euros (adulte) et 9 (neuf) euros (enfant) sont dites « sèches » car elles n'offrent que l'entrée du parc ne comprend aucune prestation ; les gagnants devant se rendre sur le site par leurs propres moyens et supporter seuls les coûts afférents. Hormis l'accès au parc, tous les autres frais sont à la charge exclusive du gagnant et des personnes l'accompagnant/

Ainsi, ne sont pas pris en compte et restent donc à la charge exclusive du gagnant et des personnes l'accompagnant notamment mais non limitativement :

- Les transferts A/R domicile/lieu du spectacle/de la représentation.
- Les éventuels frais de restauration et boissons
- Les dépenses personnelles des participants lors du séjour et toute prestation ou activité payante.

Les entrées offertes sont valables selon les modalités précises communiquées ultérieurement au gagnant ; La responsabilité de Château fort de Saint Jean d'Angle ne peut en aucun cas être recherchée directement ou indirectement.

- Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation du(des) lot(s).
- Tout bon-cadeau offert dans le cadre du jeu (valeur forfaitaire unitaire : 11 (onze) euros (adulte) et 9 (neuf) euros (enfant) est à utiliser selon les modalités et disponibilités précises communiquées ultérieurement au gagnant. Tout gagnant n'ayant pas utilisé le bon cadeau durant la période de validité indiquée ultérieurement ne pourra se prévaloir d'un quelconque dédommagement ou compensation. En tout état de cause, les gagnants ne pourront prétendre au remboursement en tout ou partie, ou à un dédommagement quelconque, dans l'hypothèse où ceux-ci n'auraient pas consommé leur lot, et ce quelle qu'en soit la cause, et notamment dans l'hypothèse où ils n'auraient pas consommé leur lot dans le délai imparti.
- Dans le cas où la dotation consiste à une entrée gratuite du parc, les conditions suivantes trouvent à s'appliquer : la dotation comporte uniquement les prestations expressément précisées ; l'ensemble des frais et dépenses afférentes aux dotations non listées dans le descriptif restent à la charge exclusive du gagnant et de toute personne qui l'accompagne. Le cas échéant, tout gagnant devra choisir une date selon les disponibilités communiquées ultérieurement. Tout gagnant ne peut prétendre à un dédommagement en cas d'indisponibilité pour la période concernée. Le gagnant n'ayant pas pu se rendre disponible durant cette période ne pourra se prévaloir d'un quelconque dédommagement ou compensation. Tout gagnant sera informé ultérieurement des modalités et conditions précises d'utilisation de la dotation ; le cas échéant, le séjour s'effectuera selon les préférences exprimées par le gagnant au regard des disponibilités effectives qui lui seront communiquées.

Le(s) gagnant(s) sera(ont) contacté(s) directement par courrier électronique par Château fort de Saint Jean d'Angle.

Le gagnant sera informé de son gain par l'organisation du jeu selon les Conditions Particulières de chaque Jeu-Concours. Après avoir reçu cette information, il devra fournir à Châteaux fort de Saint Jean d'Angle ses nom et prénom ainsi que son adresse postale.

A défaut de réception de ses coordonnées dans les 7 (sept) jours suivant la première prise de contact par Châteaux fort de Saint Jean d'Angle, le silence du gagnant vaudra pour une renonciation pure et simple de son/ses lot(s), lequel/lesquels sera/seront automatiquement attribué(s) à un ou des gagnant(s) suppléant(s) ou conservé(s) pour un jeu concours ultérieur.

Dans le cas où le(s) lot(s) ferait(en)t l'objet d'un retour par La Poste à Château fort de Saint Jean d'Angle, Châteaux fort de Saint Jean d'Angle s'engage à contacter le gagnant aux fins de confirmation et/ou modification de ses coordonnées postales.

Dans le cas où le(s) lot(s) ne pourrai(en)t être adressé(s) par voie postale, ses (leurs) modalités de retrait seront précisées au(x) gagnant(s) dans le courrier électronique et/ou à l'occasion de l'appel téléphonique confirmant le gain.

La date d'utilisation et/ou de validité du(des) lot(s) sera communiquée lors de la délivrance du(des) lot(s). En tout état de cause, l'utilisation et/ou la validité du(des) lot(s) se fera selon les modalités communiquées par la société organisatrice du Jeu-Concours.

Château fort de Saint Jean d'Angle se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler chaque Jeu-Concours mis en place, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé, que dans une telle hypothèse, la(les) dotation(s) et sa(leurs) valeur(s) pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu-Concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Château fort de Saint Jean d'Angle se réserve la possibilité de remplacer tout lot par un/des produit(s) d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot (produit(s) de nature, de fonctions et/ou de type différents, le cas échéant) sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si le(les) pris annoncé(s) ne pouva(i)en)t être livré(s) par Château fort de Saint Jean d'Angle, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du(des) lot(s) par les partenaires à l'opération, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

Les dotations sont attribuées de manière personnelle et restent strictement incessibles. La valeur des lots indiquée dans le cadre du présent règlement correspond au prix public moyen constaté ; les participants renoncent à toute action ou réclamation liée à un éventuel prix inférieur aux dits prix.

Le(s) gagnant(s) (ou si les gagnants sont mineurs, les personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur) autorise(nt) expressément et gracieusement l'utilisation de ses (leurs) nom et adresse par la société Château fort de Saint Jean d'Angle dans les conditions de l'article 7 relatif aux données à caractère personnel.

## **Article. 7 – Données à caractère personnel**

### **7.1 Responsabilité du traitement des données**

La société Château fort de Saint Jean d'Angle prend la responsabilité du traitement de vos données à caractère personnel.

### **7.2 Données personnelles collectées.**

Dans le cadre de votre participation à notre Jeu-Concours, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes :

- Adresse électronique personnelle
- Le moyen dont vous avez pris connaissance de l'existence de la société Château fort de Saint Jean d'Angle

Si vous êtes désigné gagnant, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes :

- Nom,
- Prénom,
- Adresse postale.

### **7.3 Utilisation des données personnelles collectées.**

Vos données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de vos inscriptions au Jeu-Concours
- Tirage au sort et information des gagnants
- Détection et lutte contre la fraude
- Gestion de l'attribution et de l'acheminement des lots
- Gestion des contestations et des réclamations
- Envoi de newsletter

### **7.4 Quelle est la base légale du traitement de mes données personnelles ?**

Les données à caractère personnel collectées sont strictement collectées sont strictement nécessaires à l'exécution du contrat de Jeu-Concours auquel vous souhaitez participer et à la réalisation des finalités visées ci-dessus. Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation de ses coordonnées personnelles (nom, prénom(s) et du numéro de son département par Château fort de Saint Jean d'Angle. Vous pouvez néanmoins vous y opposer à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière.

### **7.5 Destinataire de mes données personnelles**

Vos données personnelles sont exclusivement destinées à Château fort de Saint Jean d'Angle, en vue de l'envoi ou la remise des dotations. Ainsi que pour l'envoi d'informations concernant le parc.

La société Château fort de Saint Jean d'Angle s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des données qui peuvent lui être communiquées et de ne les utiliser que dans le strict cadre de l'utilisation des données personnelles stipulée dans l'article 7.3.

### **7.6 Durée de conservation de mes données**

Les données à caractère personnel collectées et traitées par Château fort de Saint Jean d'Angle dans le cadre du Jeu-Concours ne seront pas conservées au-delà, d'une durée de 6 (six) mois. Durée nécessaire au traitement des données énoncées dans ce présent règlement. Néanmoins, ces données pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation et de l'envoi des dotations pour la défense des droits de Château fort de Sait Jean d'Angle.

### **7.7 Mes droits sur mes données personnels**

Conformément aux dispositions prise par le Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au Jeu-Concours disposent d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de

suppression et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante :

[Chateausaintjeandangle@gmail.com](mailto:Chateausaintjeandangle@gmail.com) avec l'objet suivant « Mes droits sur mes données » et en précisant le nom du jeu, ou à l'adresse postale suivante : Château Fort Saint-Jean-d'Angle 2 route de Marennes 17620 Saint-Jean-d'Angle.

L'exercice de vos droits sur vos données (à l'exception de votre opposition à recevoir des messages de prospection) nécessite la présentation d'une pièce d'identité par envoi d'un courrier électronique. Sans cette pièce, pour la protection de vos informations personnelles, il nous est impossible de vous les divulguer, de les modifier ou de les supprimer.

### **7.8 Pour plus d'informations sur les données à caractère personnels et obtenir de l'aide.**

Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité par email : [Chateausaintjeandangle@gmail.com](mailto:Chateausaintjeandangle@gmail.com). Vous disposez du droit de déposer une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés dans les conditions indiquées sur son site internet : <https://www.cnil.fr/fr/agir>.

## **Article.8- Responsabilité**

Château fort de Saint Jean d'Angle rappelle à tous les participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le réseau social utilisé.

Plus précisément, la société ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées.

La société Château fort de Saint Jean d'Angle ne pourra se tenir en aucun cas pour responsable en cas de non attribution d'un lot si le gagnant ne fournit pas ses coordonnées dans les 7 (sept) jours suivant la première prise de contact par Château fort de Saint Jean d'Angle.

Aussi, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

Château fort de Saint Jean d'Angle ne saurait être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au réseau social hébergeant le Jeu-Concours ou à y jouer de fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) matériels ou logiciels ; (5) tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel ; (6) cas de force majeure ; (7) des perturbation qui pourraient affecter le bon déroulement des Jeux-Concours.

La société Château fort de Saint Jean d'Angle s'autorise le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler chaque Jeu-Concours, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Le non-respect du présent règlement, notamment des dispositions figurant aux articles 2 et 5, ou tout agissement apparaissant comme non conforme au droit français pourra être sanctionné par la nullité de la participation et le non versement des gains.

Il est convenu que l'accès aux pages des Jeux-Concours sur le réseau social n'entraîne pas de frais particuliers pour les joueurs et, par conséquent, ne donnera pas lieu à remboursement.

L'abonnement forfaitaire permettant un accès web (câble, ADSL,...) est en effet contracté par les internautes pour leur usage de l'Internet en général, et le fait d'accéder aux réseaux sociaux en vue de participer aux Jeux n'occasionne aucune dépense spécifique supplémentaire.

## **Article.9 Acceptation du règlement**

La simple participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de Château fort de Saint Jean d'angle pour les cas prévus et non prévus.

Dans un éventuel cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Château fort de Saint Jean d'Angle dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date de clôture du Jeu-Concours à l'adresse suivante : Château Fort Saint-Jean-d'Angle 2 route de Marennes 17620 Saint-Jean-d'Angle.

## **Article.10 Dépôt et accès au règlement**

La société Château Fort de Saint Jean D'Angle s'accorde le droit de ne pas déposer le présent règlement chez un huissier de justice comme lui accorde la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.

Une copie du présent règlement pourra cependant être adressée à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande.

Le présent règlement est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord persistant, les parties font attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents.